



Face à l'enjeu climatique, l'Aéroport Nice Côte d'Azur s'engage à contribuer activement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), en cohérence avec les objectifs de l'Accord de Paris et les exigences nationales et internationales.

Cette politique vise à structurer une transition vers un modèle d'exploitation aéroportuaire bas carbone et durable en partenariat avec l'ensemble des parties prenantes.

De ce fait, l'Aéroport Nice Côte d'Azur s'engage à :

1) Maintenir le Net Zéro Emissions sur ses émissions GES de scope 1 et 2 en valeur absolue.

Cela passe par le maintien d'une réduction d'au moins 90 % des émissions GES de scope 1 et 2 par rapport à son année de référence 2010, ainsi que par l'absorption de ses émissions résiduelles conformément aux exigences du programme Airport Carbon Accreditation*.

2) Atteindre le Net Zéro Emissions sur ses émissions GES de scope 3 en valeur absolue à horizon 2050, puis le maintenir.

Cela passe par la définition d'une feuille de route de décarbonation du scope 3 visant une réduction d'au moins 90 % des émissions GES au plus tard en 2050 par rapport à son année de référence 2024. Cette trajectoire, se veut alignée sur les cadres ou engagements ISO Net Zéro et/ou Net Zéro sectoriels, le cas échéant. Afin d'assurer le bon déploiement de cette feuille de route, elle sera audité conformément aux exigences du programme Airport Carbon Accreditation*.

Dans un souci de redevabilité et de transparence, les résultats de ces engagements seront communiqués annuellement dans le bilan annuel de la société Aéroports de la Côte d'Azur.

Juillet 2025
Franck Goldnadel
Président du Directoire



AÉROPORT
NICE CÔTE D'AZUR

* <https://www.airportcarbonaccreditation.org/fr/documents-techniques>